



Franck Annamayer - Sonergija

Franck Annamayer

Valorisation des CEE

Dans beaucoup de logements, l'absence d'isolation est une situation d'urgence qui doit trouver une solution durable. Le dispositif des CEE peut aider les copropriétés à faire face aux travaux et depuis début 2016, les ménages dits « précaires » peuvent bénéficier de primes supplémentaires.

L'accès à l'énergie à bas prix est révolu et a pour conséquence de sanctionner une partie croissante de la population qui ne peut plus faire face aux dépenses. Environ deux millions de foyers ne peuvent plus régler les factures de gaz, d'électricité ou de fioul, du fait de leur situation financière et de la qualité de leur habitat. Sont particulièrement touchés, les agriculteurs avec 26 % de foyers en précarité énergétique et 19 % pour les retraités. La valorisation des Certificats d'économies d'énergie (CEE) a pour objectif de contribuer aux économies d'énergies exigées par le Gouvernement depuis 2005.

3^e période pour les CEE

Le dispositif des CEE, créé par la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique, constitue l'un des principaux instruments de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnelles. « C'est dans ce cadre-là, explique Franck Annamayer, président de Sonergija, que

nous sommes devenus structure collective (ancienne appellation des sociétés délégataires) en 2011. Sonergija a pu alors répondre aux besoins de clients obligés en gérant leur obligation. Nous faisons jusque-là, des audits énergétiques en milieu industriel ». La 3^e période de fonctionnement du dispositif des Certificats d'économies d'énergie, CEE, a démarré le 1^{er} janvier 2015 pour une période de 3 ans, avec une obligation de 700 TWh cumac. « À cette obligation, ajoute Franck Annamayer, la Loi de Transition énergétique pour la croissance verte a ajouté, à compter du 1^{er} janvier 2016, une obligation supplémentaire de 150 TWh cumac d'économies d'énergie à réaliser au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique ». Ces objectifs doivent permettre à la France de remplir ses engagements d'économies d'énergie.

Prime à la précarité

La nouvelle obligation CEE « précarité énergétique » impose aux obligés d'aider les ménages en situation de précarité, à financer leurs travaux de rénovation énergétique. « La notion de précarité, précise Franck Annamayer, est clairement définie dans les tableaux publiés par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et se détermine en fonction du revenu fiscal de référence des ménages. Si le ménage est au-dessus des plafonds de l'Anah, il aura droit à une prime associée à des

CEE classiques. Si un ménage est précaire, sa prime sera environ trois fois plus importante. S'il est très précaire, à six fois plus. Dans le cas d'une copropriété, la société délégataire comme Sonergija verse la prime globale au syndic ou au syndicat des copropriétaires. Ce sont eux qui gèrent ensuite la répartition de la prime versée aux copropriétaires. Le dossier de demande de primes est très simple à monter. Le point majeur à retenir pour pouvoir bénéficier de ces primes est de nous contacter impérativement avant d'accepter le devis des professionnels réalisant les travaux ». Depuis 2009, l'entreprise apporte des solutions sur-mesure aux professionnels engagés dans la maîtrise de l'énergie en participant au financement d'investissements générateurs d'économies d'énergie et en accompagnant les obligés pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs. « L'expertise reconnue de Sonergija dans le domaine des CEE, conclut Franck Annamayer, lui permet de proposer des solutions spécifiques à l'ensemble des acteurs et bénéficiaires du dispositif : les obligés, les éligibles, les professionnels de la rénovation énergétique et les maîtres d'ouvrage. Notre chiffre d'affaires a été multiplié par plus de 30 entre 2010 et 2015. Nous fédérons un réseau de plus de 1 500 partenaires répartis sur toute la France et avons généré plus de 9TWh cumac d'économies d'énergies ». ■

Nathalie Vaultrin



Franck Annamayer
Président de Sonergia